

*BULLETIN*  
*DE LA*  
*SOCIÉTÉ*  
*DES*  
*AMIS DE VIENNE*

Société fondée en 1904



N° 91 - 1996 - Fasc. 4

## SCMMAIRE

- Commentaire de la lettre de l'Évêque Avit de Vienne adressée au roi Clovis à l'occasion de son baptême, par Régis COURTRAY.
- Le patrimoine écrit de la Bibliothèque de Vienne, par Eliane RENARD.
- Les cas "difficiles" d'implantations religieuses au XVII<sup>e</sup> siècle à Vienne. L'exemple des dames de Saint-Bernard, 1630-1631, par Frédéric SUKIASYAN.

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES "AMIS DE VIENNE"

### REVUE TRIMESTRIELLE

publiée par la SOCIÉTÉ DES "AMIS DE VIENNE"  
pour "rapporter la connaissance de l'histoire de la ville  
et des activités diverses" (article premier des statuts)

### Pour 1997

Le numéro	30,00 F
Bénévoles et étudiants	125,00 F
Abonnement annuel normal	145,00 F
Abonnement de soutien	170,00 F

**Avis important :** Les abonnements commencent avec le premier numéro de chaque année. Les numéros déjà sortis de presse dans l'année, au moment du règlement d'un abonnement nouveau, seront remis ou envoyés au nouvel abonné.

**Correspondance :** Secrétaire des "AMIS DE VIENNE"  
3-5, Rue de la Table Ronde, 38200 VIENNE  
C.C.P. "Amis de Vienne" - LYON 185-71 J

Le Comité de rédaction laisse aux auteurs des articles  
l'entière responsabilité des opinions émises.

### EN COUVERTURE :

Jérôme de Villars, archevêque et comte de Vienne (1598-1626)  
Médaille de bronze gravée par G. Dupré (Cl. Perriolat)



Publié avec le concours du Conseil Général de l'Isère  
des villes de Vienne, Sainte-Colombe et Saint-Romain-en-Gal

**ATTENTION !**

**TOUS LES ABONNEMENTS COMMENCENT AU 1<sup>er</sup> JANVIER**

*Nous vous prions de payer votre cotisation dans les meilleurs délais.*

*Faites un effort pour que ce bulletin continue à paraître. Dès aujourd'hui, envoyez votre cotisation.*

*MERCI*

**POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS  
FICHE D'ABONNEMENT AU BULLETIN  
DES "AMIS DE VIENNE" POUR L'ANNÉE 1997**

NOM : ..... Prénoms : .....

Adresse exacte (pour l'envoi du bulletin par la Poste) : .....

.....

.....

**TARIF ABONNEMENT pour 1997 :**

**Abonnement de soutien ..... 170 F.**

**Abonnement normal ..... 145 F.**

**Étudiants - Retraités ..... 125 F.**

A retourner, accompagné du règlement par :

chèque bancaire ou par C.C.P. LYON 185-71 J

à l'adresse suivante :

**"Amis de Vienne" - 3-5, Rue de la Table ronde - 38200 VIENNE**  
ou en espèces, lors des permanences.

**PERMANENCES :**

Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis après-midi de chaque mois (de 15 h. à 18 h.)

## ACTIVITÉS

- Lundi 27 Janvier à 14 h., au 5, rue de la Table-Ronde :  
"La lumière poétique et dorée" dans l'œuvre de Vermeer (1623-1675); "La lumière irréaliste et dorée" dans celle de Claude Lorrain (1600-1682) Prix 50 F.
- Jeudi 13 Mars :  
Les Amis de Vienne seront reçus au Château d'Ampuis par M. et Mme Guigal et visiteront la demeure de Maugiron sous la conduite de Mme Mathian, historienne d'Art. Il est impératif de se faire inscrire auprès d'Annick Seguin au 04 74 85 27 89 ou d'André Hullo au 04 74 53 39 29. Le déplacement se fera exclusivement en car : départ de la gare routière à 13 h. 45. Prix transport et visite : 75 F.

### Voyage à TROYES

- Mercredi 2 Avril, départ Vienne à 7 heures environ :  
Arrivée à Troyes - déjeuner - installation à l'hôtel. Après-midi : rendez-vous avec le guide à 14 h/14 h 30 pour une visite du Vieux Troyes, qui peut se poursuivre par la visite du Musée Art Moderne ou temps libre.
- Jeudi 3 Avril :  
Rendez-vous avec le guide le matin vers 9 heures pour la suite de la visite de Troyes. Déjeuner à l'Hôtel. Après-midi : Musées : soit Maison de l'Outil, soit de la Bonnetterie. Fin d'après-midi : shopping dans les magasins d'usine et de Négoce. Dîner et logement à l'hôtel.
- Vendredi 4 Avril au matin, départ de Troyes :  
Arrêt à l'Isle Aumont, visite de l'Église St-Pierre du XII<sup>e</sup> siècle - Chapelle romane - Sarcophages carolingiens et mérovingiens. Continuation à l'Église de Chaource. Déjeuner à Montbard. Après-midi, visite de l'Abbaye de Fontenay, fin d'après-midi retour sur Vienne. Prix du Voyage par personne : 1700 F. (en chambre double). Supplément de 250 F. pour chambre seule.
- Lundi 7 Avril à 14 h. au 5, rue de la Table-Ronde :  
"La lumière" dans le thème de "La nature morte des objets". Prix : 50 F.
- Jeudi 10 Avril :  
Visite guidée de Lyon sur l'architecture "Art-Nouveau, Art-Déco". Départ à 13 h. 15 de la gare routière. Prix : 85 F; Prière de se faire inscrire auprès d'Annick Seguin au 04 74 85 27 89 ou d'André Hullo au 04 74 53 39 29.
- 29-30 Novembre :  
Exposition de Cartes Postales sur le Centre de Vienne à la Salle des Fêtes.

*Un complément d'activités paraîtra dans le prochain bulletin.*

# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

# AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904



N° 91 - 1996 - Fasc. 4



# COMMENTAIRE DE LA LETTRE\* DE L'ÉVÊQUE AVIT DE VIENNE ADRESSÉE AU ROI CLOVIS à l'occasion de son baptême

par Régis COURTRAY\*\*

## Introduction à la lettre

La lettre d'Avit adressée au roi Clovis pour son baptême est un document capital pour saisir cet événement important de notre histoire. Elle est le plus ancien des trois témoignages que nous possédons sur le baptême du roi des Francs - les deux autres étant l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours (1) et une lettre de Nizier, évêque de Trèves, à Clodosinde, reine des Lombards et petite-fille de Clovis. A ce titre, cet écrit n'a cessé d'être étudié par les spécialistes (critiques, historiens...) et reste une source d'information essentielle.

Pour comprendre cette lettre, il convient de la remettre en contexte; le baptême de Clovis se place dans une époque troublée, incertaine, marquée par les rapports conflictuels entre le catholicisme romain et les hérétiques ariens, par la chute de l'Empire d'Occident, les invasions barbares et la réorganisation de la Gaule. Or, l'Histoire va se jouer au sein de l'un de ces peuples barbares, les Francs. En effet, l'évêque de Reims, saint Rémi, avait encouragé Clovis à épouser Clotilde, la nièce catholique du roi arien Gondebaud, parce qu'il espérait que Clotilde amènerait son époux à se convertir. Or, au cours de

---

\* Traduction de la lettre citée en fin de texte, p. 16, 17, 18.

\*\* Courtray (R.) : *Avit de Vienne, epistulae (livre II) Traduction, notes et commentaires*. Université de Lyon 2. 1996.

1 - Grégoire de Tours - I, 1,74-8.

la bataille de Tolbiac que Clovis livra aux Alamans, comme l'ennemi menaçait d'être victorieux, Clovis invoqua le Dieu de Clotilde, s'écriant : "Jésus, Dieu de Clotilde, si tu me donnes la victoire, je croirai en toi et me ferai baptiser !". Clovis vainqueur, frappé aussi par les miracles dont il avait été le témoin près du tombeau de saint Martin à Tours, se fit instruire par saint Rémi, qui le baptisa avec trois mille de ses guerriers (2) à Reims.

Reste à déterminer la date de ce baptême (et donc de la lettre d'Avit) : on peut en fait hésiter entre 496 et 506 ! Nous ne voulons pas entrer ici dans le débat, et renvoyons le lecteur à l'ouvrage de Reydellet (3). Nous dirons simplement que, selon que la bataille de Tolbiac a eu lieu en 496 ou 497, selon aussi le délai préparatoire qui s'est écoulé entre cette victoire et le baptême, on placera la cérémonie soit en 496, soit plus vraisemblablement en 498, voire 499. Le doute vient en fait de la lettre de saint Nizier qui fait mention d'un passage de Clovis à Tours, dans la période où il hésitait encore à accomplir son vœu de se faire baptiser. Devant la ferveur et les prodiges dont il fut témoin près du tombeau de saint Martin, "il vit, écrit Nizier, que ces choses-là étaient vraies", et décida sur-le-champ de demander le baptême. Or, ce passage à Tours semblerait se situer logiquement au retour de l'expédition que Clovis mena contre Bordeaux en 498 (4). Une chose est sûre cependant - et c'est la lettre d'Avit qui nous l'apprend : Clovis fut baptisé un 25 décembre. On peut donc dater l'événement de Noël 498 ou 499. La lettre sera datée en conséquence.

Dès lors, que peut-on dire, de manière générale, de cette lettre ? D'abord, qu'elle est coupée brutalement : par une erreur du scribe; en effet, une lettre adressée à l'empereur (XLVIA) a été collée à l'épître XLVI; impossible donc de savoir quelle conclusion Avit donnait à ce document. D'autre part, on peut affirmer que cet écrit est travaillé à l'extrême ("un chef-d'œuvre de rhétorique", selon M. Rouche (5) ); de cela, une double conséquence : la lettre constitue un document très intéressant, mais en même temps difficile à "décrypter", tant les allusions sont parfois dures à saisir.

---

2 - Grégoire de Tours.

3 - Reydellet M. - *La royauté dans la littérature latine*, p. 94-5.

4 - Demouy P. in "Notre Histoire" p. 23.

5 - Rouche, *Clovis* - Paris Fayard 1996, p. 401-2

Nous n'avons pas ici la prétention de commenter personnellement cette lettre sur laquelle tant de savants chercheurs se sont penchés ! Aussi nous contenterons-nous de "faire le point" sur les implications essentielles de ce document et sur les principales explications qu'il convient de donner sur lui. Pour cela, nous nous servirons avant tout de l'ouvrage de M. Reydellet (6) cité plus haut et du récent livre de M. Rouche sur Clovis (7). Les deux études que nous utilisons ici n'étant pas toujours en accord sur l'interprétation à donner à certains passages, nous avons parfois dû trancher pour l'explication qui nous paraissait la plus intéressante, mais, pour des raisons pratiques, les divergences entre les deux sources n'ont pas toujours été indiquées. Le plan que nous adopterons n'est pas thématique, mais suit les principales étapes de la lettre d'Avit.

#### 1/ Premières lignes (lignes 1-4)\*

Même si l'adresse n'est pas celle qu'Avit avait écrite et qu'elle a été rajoutée par la main d'un copiste, elle nous apprend cependant une chose essentielle : l'évêque écrit à Clovis en son nom et non pas au nom des évêques de sa province. "C'est donc plus la lettre d'un pasteur que celle d'un dignitaire ecclésiastique" (8). D'autre part, qui donc Avit désigne-t-il lorsqu'il écrit (l. 2) "scismatum sectatores" ? Si, pour la plupart des critiques, il s'agit des ariens qui tentent, par diverses pressions, d'attirer à leur hérésie le roi des Francs (alors païen), selon M. Rouche (9), le mot "schisme" renvoie à un tout autre domaine (d'autant plus que celui-ci est employé au pluriel) : il s'agirait plutôt des schismes monophysite et laurentin (opposant Symmaque à l'antipape Laurent) ; et Michel Rouche de conclure : "Il y a donc deux partisans des deux schismes, Théodoric (soutenant plus ou moins ouvertement le schisme laurentin) et l'empereur Anastase (qui ne fait en fait rien contre le monophysisme, tout en prenant parti pour l'antipape Laurent). "La lettre pourrait dès lors être postérieure à 498. D'autre part, les "discours variés en opinion" (l. 2-3) ne sauraient être ceux des ariens qui, depuis Ulfilas (360), pratiquent tous la même foi dans la formule homéenne.

6 - Reydellet, Op. cit. p. 94-113.

7 - Rouche, Op. cit. p. 397-410.

8 - Reydellet, Op. cit. p. 97.

9 - Rouche Op. cit. p. 402-3.

\* Les lignes citées renvoient le lecteur à l'édition Peiper (Texte latin), *Monumenta Germaniae historica. Actorum antiquissimorum*, VI-2, Berlin, Weidman 1883.

## 2/ Clovis, le juge qui tranche (l. 4-7).

Avit félicite donc Clovis d'avoir su résister aux pressions que les partisans des schismes ont exercées sur lui. Dans la suite du texte (l. 4-7), il déclare que Clovis a tranché le "conflit qui oppose l'orthodoxie à l'hérésie" (10) ; il a rendu sa sentence, en tant qu'arbitre choisi par la Divinité (l. 6). Avit, quant à lui, s'en est remis à Dieu et au jugement dernier : à eux d'"examiner ce qu'il y a de juste dans les entiments de chacun" ; qu'est-ce à dire ? l'évêque prêche ici à Clovis la tolérance religieuse (Dieu seul jugera). Plus loin, lorsque l'évêque de Vienne écrit : "votre foi, c'est notre victoire" (l. 7), il reconnaît que le roi des Francs a tranché en faveur des évêques catholiques, fidèles à Rome ; le "notre", souligne M. Rouché, signifie en fait "notre victoire à nous évêques catholiques vaincus... et soumis..." Il s'agit bien d'une victoire sur l'arianisme, inespérée pour Avit, et obtenue d'un choix délibéré (l. 7 : "eligitis") de la part de Clovis.

## 3/ Critique des Burgondes (l. 7-12).

L'évêque poursuit et en vient à parler de ceux qui, malgré les exhortations, refusent d'abandonner les croyances de leurs pères (l. 7-12) : il faut y voir à coup sûr une allusion aux Burgondes (Gondebaud et sans doute Sigismond qui, à l'époque, ne s'était pas encore converti) ; malgré leurs fréquentes relations avec Avit (lettres; dialogue (11) ils opposent encore leur refus à la foi catholique; on peut comprendre que les "sodales" dont parle Avit (l. 9) désignent l'entourage catholique de la famille royale burgonde (12). Pour M. Reydellet (13) la formule est plus générale et le "plerique" ne désigne pas forcément les Burgondes (on pense à un Alaric II à Toulouse). Mais si l'on veut bien penser que l'évêque fait ici allusion à Gondebaud et Sigismond, l'objection que ceux-ci opposent à leur conversion (l. 9-10 : "consuetudinem generis et ritum paternae observationis") est de peu de poids : en effet, l'arianisme des Burgondes ne remonterait qu'à Gondioc, père de Gondebaud ! Lorsqu'Avit dit qu'ils "ne savent pas ce qu'ils choisissent", il entend par là qu'ils "se contentent d'un choix que d'autres ont

10 - Reydellet, Op. cit. p. 102.

11 - Grégoire de Tours II, 34.

12 - Rouché, Op. cit. p. 403.

13 - Reydellet Op. cit. p. 100-1.

fait avant eux” (14). Une telle opposition n’est d’ailleurs plus valable, et Clovis, par son baptême, le montre; tout se passe comme si les propos d’Avit sur les Burgondes n’étaient là que pour mieux mettre en valeur la conversion de Clovis.

#### 4/ Clovis s’oppose aux Burgondes (l. 12-6)

Nous ouvrons ici une parenthèse pour préciser un point : il ne faudrait pas croire qu’Avit oppose les Francs aux Burgondes et fasse choix d’un camp; si nous disons cela, c’est que la question s’est effectivement posée à propos de la lettre... Avit trahirait-il les Burgondes ? Naturellement, non : il se réjouit seulement de l’espoir d’une royauté chrétienne qu’a fait naître Clovis. Il faut dire aussi qu’au XIX<sup>e</sup> siècle (15) (16) les polémiques avaient éclaté à cause de la lettre XLVIA qui, à cette époque, faisait encore partie, croyait-on, de la lettre adressée à Clovis; or, Avit y écrivait “chaque fois que vous combattez là-bas, nous sommes vainqueurs ici” - ce qui pouvait être entendu de manière assez ambiguë... Aujourd’hui, de telles interprétations sont rendues impossibles par la distinction XLVI/XKLIA.

Ceci dit, remarquons l’expression qu’Avit emploie lorsqu’il parle de “*talis facti miraculum*” (l. 12-3); il s’agit bien pour lui d’un fait exceptionnel : “Clovis est le premier né d’une nouvelle race de rois... et Avit veut voir en lui un modèle... Il voit dans Clovis le précurseur qui a eu le courage d’ouvrir la voie et de se jeter dans l’inconnu, en conciliant royauté et catholicisme” (17). Le baptême a pour Avit un caractère politique : “Ce n’est pas seulement Clovis en tant qu’individu, mais c’est le roi qui s’est converti”. Contrairement aux Burgondes, Clovis n’a pas tenu compte de sa généalogie. Avit semble cependant oublier qu’il est plus facile à un païen de se convertir qu’à un arien... Comme le remarque M. Rouche (18), Avit est ici gêné (pour affirmer que Clovis a renié tous un passé de paganisme), car, comme Grégoire de Tours (19), il ne sait rien de la généalogie du roi franc (“on les ignore”, “on ne les pas nommés”); aussi, bien qu’il tente de gonfler l’importance

---

14 - Rouche, Op. cit. p. 102.

15 - Parizel P; *Saint-Avite évêque de Vienne, sa vie et ses écrits*, Louvain, 1859, p. 24-35.

16 - Gorini J.M.S. - *Défense de l’Église* t.2 p. 30-41.

17 - Reydellet Op. cit. p. 104-5.

18 - Rouche, Op. cit. p. 404.

19 - Grégoire de Tours, Op. cit. II, 9.

des ancêtres de Clovis (l. 13-4), il ne peut finalement parler que de "proavis" (l. 15), et l'on doit donc se contenter ici de quatre générations seulement. En tout cas, Clovis est le véritable fondateur de sa dynastie, une dynastie nouvelle et meilleure (l. 15) : si, comme ses ancêtres, il règne dans le siècle (l. 16 : "in saeculo"), il établit ("instituere", "auctor") une royauté céleste ("in caelo"); il ouvre une voie nouvelle à ses descendants (il faut peut-être prendre le pluriel de "regnetis" pour un véritable pluriel incluant Clovis et sa dynastie future). Selon M. Reydellet (20) "en opposant regnare in saeculo" et "regnare in caelo", Avit a peut-être voulu opposer deux manières d'exercer la royauté : l'une selon l'esprit de ce monde, l'autre selon l'esprit du royaume"; l'auteur voit encore dans cette phrase une discrète "invitation à réformer ses méthodes de gouvernement". On peut en tout cas dire que, désormais, aux yeux de l'évêque, Clovis possède à la fois le pouvoir temporel et l'autorité spirituelle.

#### **5/ Clovis et l'empereur d'Orient (l. 17-9)**

Dans la suite du texte, Avit effectue un parallèle entre l'empereur d'Orient et Clovis. "Oui, que la Grèce (au sens de "l'Orient") se réjouisse d'avoir fait choix d'un empereur qui partage notre foi" : cet empereur dont il est ici question est Anastase (491-518) qui s'était engagé à respecter le concile de Chalcédoine (d'où la qualification de "nostre"); en réalité, il était secrètement monophysite et donna rapidement libre cours à ses tendances schismatiques (496); cependant, Avit pouvait, à l'heure où il écrivait cette lettre (498/9), ne pas être encore au courant de ce changement (la transmission des lettres à l'époque était beaucoup plus difficile qu'aujourd'hui). En tout cas, cela nous prouve que la lettre ne peut être de 506 : à cette date, l'évêque avait sans aucun doute appris la nouvelle. "...Mais, désormais, elle n'est plus la seule à mériter le don d'un tel présent. La contrée où tu règnes brille elle aussi d'un éclat qui lui est propre et, pour les régions de l'Occident, resplendit, en la personne du roi, la clarté d'un astre qui n'est pas nouveau". Selon M. Reydellet, dont nous suivons ici les interprétations (21), il ne faut pas voir dans ce passage une comparaison entre deux hommes (Anastase et Clovis), mais entre deux situations (celles de l'Orient

---

20 - Reydellet, Op. cit. p. 107-8.

21 - Reydellet, Op. cit. p. 110-2.

et de l'Occident). "Le but d'Avit est de déterminer l'influence de la conversion de Clovis sur la situation du monde... Il s'agit maintenant de savoir ce que cette conversion signifie pour l'Occident par rapport à l'Orient. En fait, deux "partes" s'opposent : les "occiduae partes" et la "Graccia" (l'emploi de ce mot souligne l'opposition linguistique entre les deux "partes"). Comme le montre M. Reydellet, Avit affirme que le royaume franc (orbem tuum) est "éclairé par le soleil de la foi". Mais cette "claritas" est encore qualifiée de "sua"; qu'est-ce à dire ? Cet "éclat propre" désigne ici le caractère autonome que le royaume franc aura désormais. "Cela sous-entend qu'auparavant la "sphère" (orbis) de Clovis brillait d'un éclat d'emprunt et se contentait de recevoir les rayons d'un autre astre : vu le contexte, cet astre ne pouvait être que l'Empire d'Orient". La suite de la phrase amorce une gradation : du royaume de Clovis (orbem tuum) à l'Occident (occiduis partibus) et de la deuxième personne (tuum) à une généralisation (in rege). La portée de ces quelques remarques est grande : par sa conversion au catholicisme, Clovis a rendu service non seulement à son royaume, mais encore à l'Occident entier, et désormais, en face de l'Orient et de son empereur se dresse l'Occident et ses rois. Clovis a donc remporté une victoire... pour la royauté (in rege)". Mais que veut donc dire Avit lorsqu'il parle d'un "astre qui n'est pas nouveau" ? Il ne désigne sûrement pas par là Clovis, ni non plus le catholicisme (considéré comme ce qui est toujours nouveau; cependant (22), mais l'Empire d'Occident. "L'idée d'Avit est que dans la royauté (in rege), chose nouvelle puisque la domination des "reges" sur l'Empire d'Occident est toute récente, la conversion de Clovis a introduit quelque chose d'ancien (non nouum iubar). Grâce au roi, l'Occident, en retrouvant la place qu'il avait autrefois (Empire d'Occident), détient donc maintenant la même faveur que l'Orient.

## 6/ Clovis et le Christ (l. 19-23)

Dans les lignes 19 à 23, Avit insiste sur le jour décidé pour le baptême : Noël (dies natalis). Ce choix est exceptionnel. En effet, les adultes étaient d'habitude baptisés la nuit de Pâques; or, le roi des Francs deviendra chrétien la nuit de Noël (l. 28-9 : "sacra nox"). Pourquoi cette exception ? Le symbole en est fort : "vous êtes né au Christ le jour où le Christ est né au monde"; pour Avit, cette date

22 - Rouche, Op. cit. p. 406.

s'imposait (*congrua*; *consequenter*). De plus, M. Rouche rappelle un symbole capital dans ce choix : "Le jour de Noël, anniversaire de la naissance de Jésus, avait été choisi au début du IV<sup>e</sup> siècle pour effacer la fête de l'empereur divinisé qu'avait créée Aurélien. (...) L'Église, en mettant le Christ à la place de l'empereur, signifie par là qui est le vrai "maître du ciel" (l. 21) (23) : baptiser Clovis ce jour-là, c'était conférer à l'événement tout un sens divin et chrétien; avec ce parallèle entre la naissance du Christ au monde et celle du roi à la foi, les histoires divine et humaine se rejoignent. Ce passage permet donc de dater avec précision le baptême du 25 décembre.

### 7/ Le baptême (l. 24-3)

Avit en vient ensuite à parler de la cérémonie elle-même du baptême; dans les lignes 24 à 29, il montre qu'il est au courant de la solennité de l'événement (*gloriosissima solemnitate*). Il regrette ensuite de n'avoir pu assister "de corps" au baptême, ce qui nous fait supposer qu'il y avait été invité, comme d'ailleurs beaucoup d'autres évêques (l. 30 : "*adunatorum numerosa pontificum manus*"). Pourquoi donc Avit n'a-t-il pas pu venir ? Il faut sûrement comprendre (24) qu'il en a été empêché par le roi burgonde qui ne voulait pas que l'évêque qui essayait de le convertir allât se réjouir de baptême du roi franc - roi qui, de plus, était "animé de mauvaises intentions" à son égard. Et M. Rouche de conclure : "Il y a donc fort à parier que furent présents sur le lieu du baptême uniquement les évêques dont les ressorts étaient situés au nord de la Loire et de Langres". Cependant, Avit peut s'imaginer la scène, et ce d'autant mieux qu'il avait reçu un message de Clovis lui annonçant qu'il était catéchumène (l. 27) : la lettre de l'évêque serait donc apparemment une réponse à celle du roi. "Il s'agit ici, après la première démarche écrite à long terme (*audientes*) de la deuxième démarche écrite de catéchumène (*competentes*), lequel, une fois instruit, demande officiellement le baptême". Dans sa méditation, Avit voit, toujours selon M. Rouche, les trois phases du baptême: la bénédiction dans l'"eau qui donne vie" (l. 30-1); l'onction du saint Chrême (l. 32); le changement de vêtement (l. 33) : le baptisé est habillé d'une robe blanche, symbolisant sa renaissance, sa vie nouvelle en Dieu, et abandonne le casque et la cuirasse (symboles païens); Avit en profite pour faire une rapide allusion aux "*reges criniti*" (l. 32 : "*crinis*") : avec le

23 - Rouche, Op. cit. p. 407.

24 - Rouche, Op. cit. p. 407.

“casque salutaire de l'onction sacrée”, la chevelure de Clovis n'aura que plus de force; l'évêque se délecte encore à voir le roi baisser la tête devant l'épiscopat (l. 31); enfin notons le jeu d'opposition qu'il se plaît à faire entre la “rigor” des armes et la “mollities” du vêtement, “puisque les unes protègent de la mort, mais l'autre donne la vie” (ibidem). Il s'agit bien ici du dépouillement du vieil homme (25), symbole souvent associé au baptême; mais ici, l'homme nouveau qui renaît n'est pas simplement un homme, il s'agit d'un roi, et c'est cela qui est exceptionnel. Cependant, dans la suite du passage, M. Reydellet (25 bis) constate une restriction, dans l'enthousiasme d'Avit; celui-ci a en effet compris à demi-mots les espérances de Clovis, et il écrit (l. 33-76, 2) : “Ce doux vêtement donnera, comme vous le croyez, ô le plus florissant des rois, il donnera, dis-je, plus de force à la rigueur de vos armes”; sans doute, dans son message, Clovis lui a-t-il fait part de ses idées : il espère que son baptême lui confèrera des pouvoirs extraordinaires; aux yeux d'Avit, il s'agit ici d'une “voie périlleuse”. M. Reydellet commente dans ce sens l'expression “regum florentissime” : “L'épithète n'est pas choisie au hasard; elle se rattache au thème du succès, à la “felicitas” et elle sonne comme un blâme discret : le roi ne confond-il pas la réussite terrestre et la grâce. Certes, Avit ne contredit pas ouvertement le roi. Il se contente d'ajouter que désormais Clovis ne devra plus compter sur sa chance (felicitas), mais sur sa sainteté (sanctitas)” : il est ainsi passé d'un monde païen à un monde dans lequel l'homme est progressivement transformé par le Dieu qu'il a fait venir en lui (26).

### **8/ Le programme missionnaire (l. 3-14)**

Dans la fin de sa lettre, Avit expose à Clovis son programme. Il cherche d'abord ce qu'il pourrait bien lui prêcher, maintenant qu'il est instruit (scientia) et qu'il connaît les pratiques religieuses (observantia) : la foi ? impossible, il est désormais baptisé (perfectus); l'humilité ? il la pratiquait déjà envers les évêques avant son baptême; la miséricorde ? là non plus, ce n'est pas nécessaire : “un peuple encore récemment captif” annonce celle de Clovis. De quel peuple Avit veut-il donc parler ici ? Selon G. Reverdy (27), il ne saurait s'agir,

25 - S. Paul, Éphésiens 4,22-4.

25 bis - Reydellet, Op. cit. p. 100

26 - Rouche, Op. cit. p. 408.

27 - Note sur l'interprétation d'un passage d'Avitus.

comme nombre de critiques l'avaient cru (28), des Alamans, délivrés des ariens par la victoire de Vouillé : l'évêque parle ici simplement des Francs, délivrés par Clovis de l'"erreur du paganisme" (29). A propos de ce passage, M. Ruche écrit (30) : "Tout cela est clair, mais le plus étonnant est que Clovis a reçu la foi avant son baptême (ante perfectionem) sans prédicateur". Pour l'historien, ce passage est incompréhensible, à moins que l'on entende par là qu'Avit parle d'une vision (illumination) que le roi franc aurait eue soit à la bataille de Tolbiac, soit à Saint-Martin de Tours. Dans la suite du texte, le ton se précise : Clovis est consacré "apôtre des païens" (31). Son rôle est d'entraîner à la conversion d'abord son peuple (l. 9), puis d'autres peuples (l. 9); de qui Avit parle-t-il donc ici ? Il ne peut en tout cas s'agir des Burgondes ou des Wisigoths (l. 9 : "nations lointaines qui se trouvent encore dans leur ignorance naturelle et qu'aucun germe de faux dogmes (l'arianisme!) n'a encore corrompues"); cela est d'ailleurs normal : "le royaume franc est encore, à cette époque, orienté vers le nord et l'est (32). Selon M. Ruche (33), "l'invitation à s'adjoindre "des peuples éloignés" concerne les tribus des rives du Rhin, Ripuaires (ou Rhénans) Alamans, Thuringiens, Warnes, Hérules, etc.", bref, des tribus apparentées aux Francs et qu'ils étaient donc, plus que personne, capables de convertir. Cette conversion ne doit cependant pas se faire par les armes, mais par des ambassades (l. 12 : "legationes"). "Ainsi, écrit l'historien en commentant les dernières lignes du texte (l. 13-4), chaque peuple subsistera et son catholicisme ne sera pas la propriété d'un prince. Pas d'Église d'État comme chez les Ariens, mais un royaume où rois et évêques coopèrent pour étendre la foi chrétienne" (discernantur potius gente quam principe). C'est sur cette vision quasi-prophétique que la lettre s'arrête brutalement, pour les raisons que nous avons expliquées plus haut. On ne saura jamais la conclusion qu'Avit donnait à sa lettre.

### **Conclusion.**

On peut dire, pour clore cette étude, que cette lettre est un document à la hauteur de l'événement; Avit l'a voulue travaillée à l'excès,

28 - Ruche, Op. cit. p. 409.

29 - Reydellet, Op. cit. p. 105.

30 - Ruche, Op. cit. p. 409.

31 - Reydellet, Op. cit. p. 103.

32 - Reydellet, Op. cit. p. 103.

33 - Ruche, Op. cit. p. 104.

car il voit dans le baptême du roi franc une chance inespérée pour l'Église : face à cinq rois ariens, il y aura désormais un roi catholique ! Dès lors, dans le royaume de Clovis, le pouvoir temporel va de pair avec le pouvoir spirituel, et le roi est appelé à convertir les autres peuples païens. La fin de la lettre ressemble fort à un texte visionnaire et, comme le remarque S. Barrault (34), l'évêque y décrit "le programme impérial chrétien en partie réalisé par Clovis (...), et achevé par Charlemagne". Enfin, pour conclure ce commentaire, nous aimerions citer E. Delaruelle qui, dans son article sur Saint Avit (35), résume ainsi la portée du document : "On ne saurait trop insister sur la richesse d'un pareil texte. On pourrait dire qu'il contient déjà en germe toute la Chrétienté médiévale. La Chrétienté médiévale n'a été possible en effet que dans la mesure où l'Église, au lieu de se cramponner à des souvenirs, à des formes politiques périmées, à des institutions et à des peuples usés, a fait confiance aux peuples nouveaux qui se présentaient à elle, de façon menaçante sans doute, mais subissant plus ou moins le prestige de son antiquité, de sa dignité morale et de sa culture. Elle n'a été possible que par une activité missionnaire intense. Il n'y a pas à aller chercher au loin les païens à convertir : les terres de mission sont sur place, dans cet Empire où se sont installés de nouveaux peuples. Est-ce à dire qu'il faille enfermer l'Église dans les frontières de l'Empire ? Saint Avit est de ceux qui ont répondu négativement, qui ont rêvé d'une Église en expansion. Son originalité est d'avoir compté pour cette œuvre, non sur des missionnaires gallo-romains, qui seraient trop facilement disqualifiés par leur origine même, mais sur les nouveaux convertis, immédiatement appelés à la qualité d'apôtres. Le Barbare convertira le Barbare".

34 - Vie Spirituelle 1942 p. 289.

35 - Vie Spirituelle 1943 p. 145.

## LETTRE XLVI

L'évêque Avit au roi Clovis

(lettre envoyée à Clovis à l'occasion de son baptême)

Les partisans de tous les schismes ont paru (dans le passé) voiler de leur ombre la vivacité de votre intelligence, par leurs discours variés en opinion, divers en nombre, privés de la vérité chrétienne (1). Mais, pendant que nous confiions cela à l'Éternité, tandis que nous réservions au Jugement (2) futur le soin d'examiner ce qu'il y a de juste dans les sentiments de chacun, le rayon de la vérité est apparu et a brillé même au milieu des jours présents. Car la divine Providence a découvert un arbitre pour notre temps. En choisissant pour vous, vous jugez pour tous; votre foi est notre victoire (3). D'ordinaire, la plupart des gens (4), en pareil cas, lorsqu'ils sont poussés à rechercher la sainte croyance par l'exhortation des évêques ou à la suggestion de tel ou tel de leurs amis, opposent la tradition de leur race et le culte observé par leurs aïeux; préférant ainsi, pour leur malheur, le respect au salut et gardant une vaine déférence à leurs parents en conservant leur incrédulité, ils confessent en quelque sorte qu'ils ne savent pas ce qu'ils choisissent (5). Qu'elle se détourne donc de cette excuse, après un fait si miraculeux, cette honte qui les perd. Quant à vous, de toute une lignée (6) d'origine antique, ne retenant que la noblesse, vous avez voulu, pour votre race, que prenne naissance de vous tout ce qui peut orner le faite de votre haut rang. Vous avez (dans votre famille) des auteurs d'actions bonnes, vous avez voulu être l'auteur d'actions meilleures. Vous correspondez à vos ancêtres en ce que vous régniez en ce siècle; vous avez appris à vos descendants que vous régniez dans le Ciel. Oui, que la Grèce se réjouisse d'avoir fait choix d'un empereur (7) qui partage notre foi, mais, désormais, elle n'est plus la seule à mériter le don d'un tel présent. La contrée où tu règnes brille elle aussi d'un éclat qui lui est propre et, pour les régions de l'Occident

1 - A. Blaise : *nomen Christianum* = 1) les chrétiens; 2) chrétien.

2 - H. Goelzer, *Le latin de Saint Avit*, Paris, 1909, § 382- 2° A) a) (*Mélange des styles*)- examen : terme rare devenu plus familier par la suite.

3 - cf. 1 Jn 5, 4 : "Et haec est victoria, quae vincit mundum, fides nostra".

4 - Sans doute, allusion à Gondobaud.

5 - Voir commentaire de la lettre.

6 - § 325- 2° b) 5) (mots grecs)- *stemma* : terme technique emprunté aux généalogistes.

7 - L'empereur Anastase (491-518) / Cf. glose de Sirmond : "habere se principem legis nostrae".

(8), resplendit (9), en la personne du roi, la clarté d'un astre qui n'est pas nouveau (10). C'est bien à propos que la naissance de notre Rédempteur a inauguré la splendeur de cette clarté (11), puisque l'eau régénératrice vous enfantait avec logique au salut, le jour où le monde a reçu le Seigneur du Ciel, né pour le racheter (12). Donc, cet illustre jour de la naissance du Seigneur, qu'il soit aussi le vôtre : vous êtes né au Christ le jour où le Christ est né au monde; en ce jour, vous avez consacré votre âme à Dieu, votre vie à vos contemporains, votre gloire à vos descendants. Que dire désormais de la solennité même - si glorieuse - de votre régénération ? Si je n'ai pu participer de corps (13) à la cérémonie (14), du moins n'y ai-je pas manqué en participant à ses joies, puisque la bienveillance divine avait ajouté pour nos (15) contrées le bonheur, qu'il nous parvînt, avant votre baptême, un message de votre très sublime (16) Humilité, dans lequel vous nous déclariez que vous étiez catéchumène. C'est pourquoi, après une telle attente, cette nuit sacrée nous a trouvés déjà pleins de confiance sur votre sort. Car nous discussions et réfléchissions avec nous-même sur ce que serait cet événement où la foule nombreuse des pontifes assemblés, mue par le désir d'accomplir le service sacré, ranimait vos membres royaux par les eaux qui donnent vie, où la tête redoutée des nations s'inclinait devant les serviteurs de Dieu, où votre chevelure, nourrie sous le casque de la guerre, revêtait le casque salutaire de l'onction sacrée (17) (18), où vos membres sans taches, dépouillés de la protection de la cuirasse, brillaient de la même blancheur éclatante que votre robe (19). Ce doux vêtement donnera, comme vous le croyez, ô

8 - § 382- 2° B) d)- *occiduus* : terme rare devenu plus familier par la suite.

9 - § 283- *effulgare* : mot nouveau.

10 - Voir commentaire : nombreux problèmes de compréhension sur ce passage.

11 - Cf. Reydellet, p. 109; Rouche, p. 398.

12 - Lire "redemptioni".

13 - § 320- note 1 p. 493- *corporaliter* : "Bien que le premier exemple du mot appartienne à Pétrone, c'est seulement dans la latinité ecclésiastique que le mot a été mis en valeur".

14 - § 343- a), note 5 p. 570- *ministeria* : "le pluriel fait allusion ici aux divers actes de la cérémonie du baptême auxquels Avitus aurait prêté son ministère s'il avait été présent".

15 - cf. édition Peiper, corrigenda : "nostris".

16 - §357- 2°- *sublissimus* : superlatif rare.

17 - *Sacra unctio* : désigne l'onction du Saint carême.

18 - Cf. S. Paul, Rm 6, 13 : "neque exhibeatis membra uestra arma iniustitiae peccato, sed exhibete uos Deo tamquam ex mortuis uiuentes et membra uestra arma iustitiae Deo".

19 - *Candor* : référence aux vêtements blanc du baptême. "L'habit blanc des nouveaux baptisés étaient de lin. Ils le portaient huit jours; après quoi ils retournaient à l'église pour le quitter. L'église fournissait aux pauvres ces habits", précise J. Longueval, *Hist. de l'Église gallicane*, I. V in t. II, Paris, 1732.

le plus florissant (20) des rois, il donnera, dis-je, plus de force à la rigueur de vos armes; et tout ce que la chance vous avait offert jusqu'à maintenant, que ce soit la sainteté qui, maintenant, le donne. Mais j'aimerais à vos éloges joindre quelque exhortation, au cas où quelque chose échapperait encore à votre science (21) ou à votre piété. Allons-nous prêcher à un baptisé la foi que vous avez connue sans prédicateur et avant votre baptême (22) ?, ou peut-être l'humilité que vous dépensez pour nous depuis longtemps par respect (23), alors que c'est (seulement) maintenant que, depuis votre profession (de foi), vous nous la devez en premier lieu ? ou encore la miséricorde qu'un peuple encore récemment captif, délivré (24) par vous; annonce au monde par sa joie et à Dieu par ses larmes ? Il n'est qu'une chose que nous voudrions voir s'accroître : puisque Dieu, grâce à vous, fera votre nation tout à fait sienne (25), offrez aussi les semences de foi tirées du bon trésor de votre cœur aux nations lointaines (26) qui se trouvent (27) encore dans leur ignorance naturelle et qu'aucun germe de faux dogmes n'a encore corrompues : n'ayez ni honte ni répugnance à envoyer même pour cela des ambassades afin de renforcer le parti de Dieu (28) qui a tant élevé le vôtre. De sorte que (29) tous les peuples païens qui se trouvent en dehors (de la Gaule) et qui vous obéiront d'abord en raison de l'empire de la religion - tandis que, jusque là, semble-t-il, ils gardent leur caractère (30) propre - on les distingue plus par leur race que par leur prince... (31).

20 - § 340- II- florentissimus.

21 - §352, rem. b)- scientiam uestram : mis à la place d'un adjectif.

22 - Perfectio : S. Avit parle ici d'"achèvement complet" au sens de "baptême".

23 - §345- a)- deuotio : synonyme de reuerentia:

24 - Avit parle ici des Francs, délivrés de l'erreur du paganisme (voir commentaire de la lettre).

25 - S. Barrault, Vie spirituelle : "L'élection de la France proclamée par Saint Avitus au lendemain du baptême de Clovis".

26 - Ulterior : on peut comprendre "ultérieur", au sens de "au-delà du Rhin".

27 - § 346- d)- constitutus : mot au sens très particulier prenant un sens de plus en plus général.

28 - On peut presque comprendre ici "partes" au sens de "royaume" (cf. Delaruelle, Rouche);

29 - §223, rem. 2°- quatenus = ut ("de sorte que").

30 - §329- 12°- a)- proprietas.

31 - S. Barrault, ibid. : "Le programme impérial chrétien, en partie réalisé par Clovis dont la suzeraineté s'étendait sur la Germanie occidentale, et achevé par Charlemagne".

La lettre d'Avit reste inachevée (voir commentaire).

# LE PATRIMOINE ÉCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VIENNE

par Eliane RENARD

Autant l'histoire d'une bibliothèque est facile à retracer : le Collège, le Temple d'Auguste et de Livie, l'Hôtel de Ville, la Place de Miremont, autant la présence de chaque livre ancien, de chaque manuscrit dans ses collections garde toujours une part de mystère : comment ? par qui ?

Les collections d'origine de la bibliothèque municipale de Vienne, constituées à partir de la bibliothèque du Collège, de divers fonds de religieux ou de particuliers ont été en partie détruites en 1854 par l'incendie de l'Hôtel de Ville. Elles se sont enrichies par la suite d'acquisitions municipales, de dons de l'Etat et d'importants dons de particuliers. Le fonds patrimonial est riche et divers ; sa ligne de force est le fonds régional et local.

## Les manuscrits

Parmi les manuscrits du Moyen-Age, quelques-uns sont vraiment remarquables : d'abord, du 14<sup>e</sup> siècle, *Constitutiones domini Clementis pape*, une copie sur parchemin de décrétales de Clément V, le pape qui réunit le Concile de Vienne en 1311. Les pages où s'enchevêtrent le texte de référence du pape avec ses lettrines enluminées, les commentaires officiels plus modestes et les innombrables annotations des lecteurs, dessins à l'appui, témoignent aussi bien de l'art des copistes que des pratiques de lecture de l'époque !

Un *Officium*, petit livre de prières du 15<sup>e</sup> siècle, contient huit belles miniatures qui illustrent la vie de Marie. Le texte, en caractères gothiques, est orné de majuscules colorées, encadré de bandeaux de fleurs et d'animaux. Les couleurs ont conservé toute leur vivacité. Une petite merveille !



*Officium du XV: siècle  
Bibliothèque Municipale de Vienne - Photo : P. Veyssière*



*Officium du XV<sup>e</sup> siècle  
Bibliothèque Municipale de Vienne - Photo : P. Veysseyre*

D'autres manuscrits d'apparence plus modeste gardent les traces du passé de Vienne et de la région : des calendriers de l'Eglise de Vienne du 13<sup>e</sup> siècle, un terrier du Comté de Vienne du 15<sup>e</sup> siècle (qui mériterait transcription et étude), diverses pièces judiciaires ou comptables...

A noter aussi pour l'anecdote et pour l'intérêt du document, le "*livre de comptes*" du drapier Berguen, du 14<sup>e</sup> siècle. P. Durdilly relate dans la *Revue de Linguistique Romane* (1965) la découverte de ce manuscrit par Jean Lecutiez alors conservateur de la Bibliothèque de Vienne : "*simple tampon de papier, servant à consolider l'emballage d'un dossier*" mais "*couvert d'une écriture ancienne*". Ces feuillets en mauvais état venaient en fait de l'un des plus anciens livres de comptes marchands français conservés. Ils ont depuis fait l'objet d'études linguistiques et historiques.

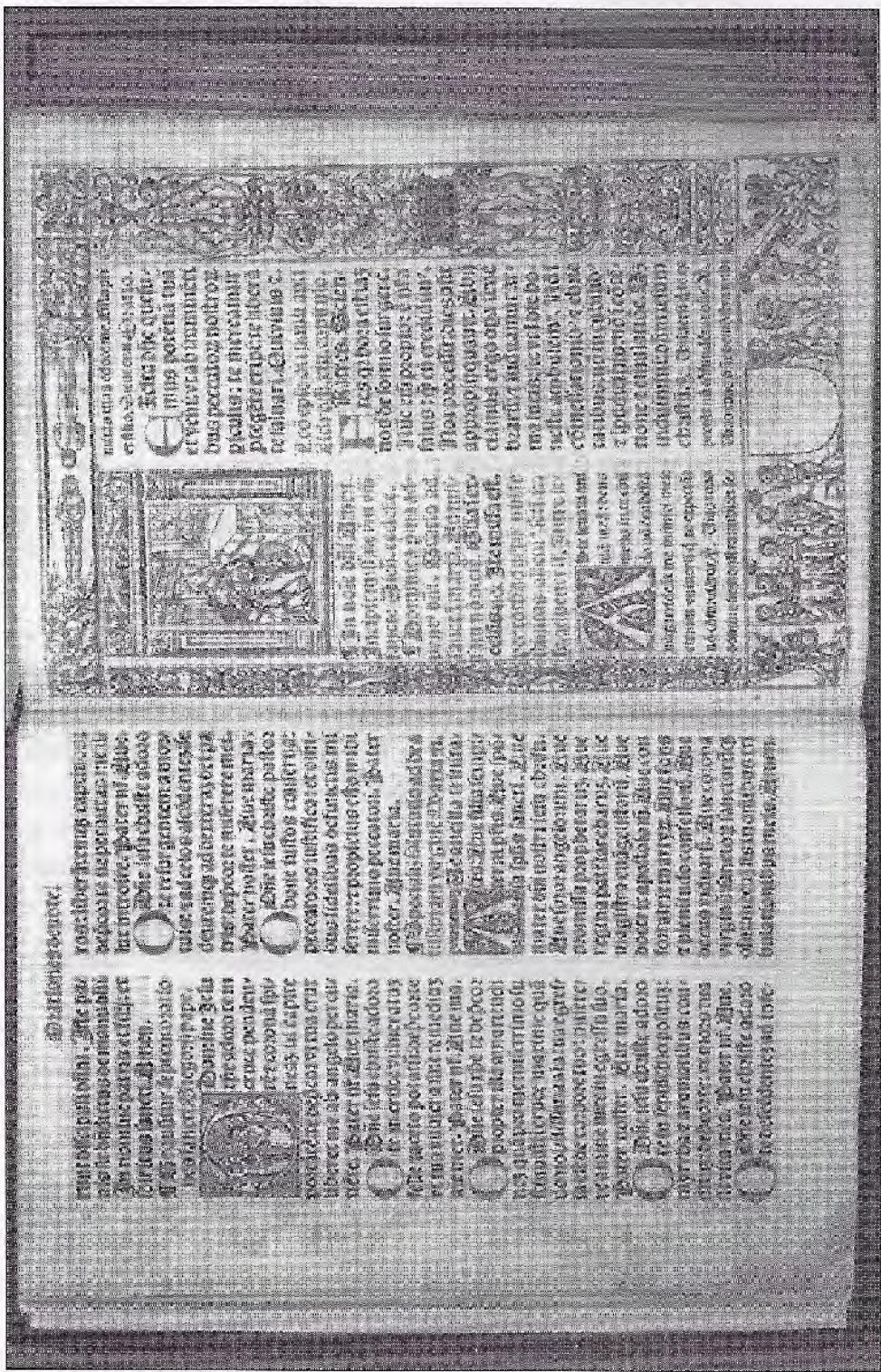
Les manuscrits conservés à la Bibliothèque ne datent pas tous du Moyen-Age et l'on ne saurait passer sous silence, sous prétexte de modernité, ceux des écrivains et des historiens viennois : "*les fastes de la Ville de Vienne*" de Claude Charvet, qui porte la marque de l'incendie de 1854 ; les remarquables plans, relevés, croquis et dessins de Pierre Schneyder ; les manuscrits très travaillés de Pierre de Boissat ; les écrits de François Ponsard, classés dans son portefeuille.

### **Les imprimés**

Des débuts de l'imprimerie, la Bibliothèque ne conserve que deux incunables : *Les Statuts du Dauphiné* (en français et en latin) et *les Œuvres de Saint Bonaventure*.

Un peu plus tardif, le *Missel à l'usage de l'Eglise de Vienne* imprimé à Lyon en 1519 est très beau : belle typographie en noir et rouge, lettrines, vignettes et bandeaux composent des pages harmonieuses ; un petit *bréviaire à l'usage de l'Eglise de Vienne*, imprimé à Vienne par Denis de Harsy en 1522, est en très bon état avec une belle reliure et un ex libris de Jacques Vintain, daté de 1669.

Les grands imprimeurs lyonnais du 16<sup>e</sup> siècle sont représentés : Sébastien Gryphe surtout, mais aussi Jacques Saccon, Etienne Gueynard, Jean de Tournes... Les humanistes et les débats qui agitent le siècle sont là également : trois œuvres de Guillaume Budé, rassemblées par une magnifique reliure en plein veau havane, sur ais de bois, restaurée il y a une quinzaine d'années par l'atelier de restauration de la Bibliothèque Nationale ; un exemplaire de l'édition originale de Nicolas



Missel à l'usage de la Sainte Église de Vienne  
Bibliothèque Municipale de Vienne - Photo : P. Veyssière

Copernic *De revolutionibus orbium coelestium* (1543), annotée par Pontus de Tyard (1521-1605) homme de lettres et homme d'église, qui témoigne là de l'opposition du clergé à cette nouvelle conception de l'univers ; Rabelais bien sûr... malheureusement aucune trace de Michel Servet !

Acquis récemment avec l'aide du Ministère de la Culture, *Elegiae de peste*, un livre de Jean Orsini, médecin viennois et poète, imprimé à Vienne en 1541 par Mathias Bonhomme qui avait quitté Lyon à cause de conflits avec les compagnons imprimeurs. Cet épisode de l'imprimerie lyonnaise est relaté par Charles Jaillet et Pierre Cavard.

Pour les siècles suivants, le fonds local et régional retient d'abord l'attention : les nombreuses histoires de Vienne : Jean Le Lièvre, Nicolas Chorier, Claude Charvet, Thomas Mermet... ou du Dauphiné : Aymar Du Rivail, Nicolas Chorier encore, les travaux d'Ulysse Chevalier, de Champollion-Figeac... les très grands et très admirables livres publiés par Firmin Didot : *Monuments romains et gothiques de Vienne en France* d'Etienne Rey et d'Eugène Vietty (1831) et *les Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France : Dauphiné* d'Isidore Taylor (1854), avec de magnifiques lithographies...

Dans le fonds général, il faut remarquer de grands classiques : *Les Provinciales* de Blaise Pascal, plusieurs éditions in quarto de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, Buffon, Cuvier, le *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle* de P. Larousse ; les nombreux volumes de la collection des manuels Roret, précieuse pour la connaissance des métiers et des techniques ; une mention spéciale pour les livres d'entomologie, avec quelques planches d'insectes magnifiques : Réaumur, Mulsant, Jacquelin du Val ; des livres illustrés : *Les Métamorphoses* d'Ovide par B. Picart, *Rabelais* par G. Doré, Daumier : *Les 101 Robert Macaire*.

Actuellement, la Bibliothèque acquiert certains livres d'artistes, en particulier à l'occasion des rencontres annuelles de "Lettres sur Cour". On peut citer en particulier le beau travail des éditions Tarabuste et celui, bien connu dans la région, de Marc Pessin à Saint-Laurent-du-Pont, aux éditions Le Verbe et l'Empreinte.

Cette évocation du fonds patrimonial de la Bibliothèque de Vienne n'est qu'un survol, au gré des coups de cœur et des émerveillements ! Assez régulièrement, la Bibliothèque organise des expositions pour présenter au public les aspects variés de ce patrimoine : "Images d'insectes"; "l'Astronomie à travers les siècles"; "Ecrits du Moyen-Age en 1995"; "Les encyclopédies" ; "De l'imprimé au multimédia en 1996". Il reste encore beaucoup à découvrir !



*Missel à l'usage de la Sainte Église de Vienne  
Bibliothèque Municipale de Vienne - Photo : P. Veysseyre*

## BIBLIOGRAPHIE

Thomas-Claude Delorme - *Description du Musée de Vienne (Isère)*, précédée de *Recherches historiques sur le Temple d'Auguste et de Livie*, Girard, 1841.

Auguste Bergier - *Historique de la Bibliothèque de la Ville de Vienne*, in *Vienna*, 1923.

Georges Crépy - *La Bibliothèque municipale*, in *Vienne en France, D'Auvergne*, 1947.

*L'art du livre à la Bibliothèque municipale de Vienne*, in *Bulletin de la Société des Amis de Vienne*, 1979.

*La création de la Bibliothèque municipale*, in *Vienne dans la Révolution*, 1989.

*Catalogue de la Bibliothèque de Vienne en 1839* (avec un supplément).

*Catalogue de la Bibliothèque de Vienne* (avant 1858).

Joseph-Toussaint Leblanc, *Catalogue des livres de la bibliothèque publique de la Ville de Vienne (Isère)*, Timon, 1875.

*Patrimoine des bibliothèques de France : un guide des régions*, Payot, 1995.

Paulette Durdilly, *Nouveaux fragments d'un livre de comptes d'un marchand lyonnais*, Institut de linguistique romane de Lyon, 1965.

Victor Bérard et Yannick Lemarchand, *Le miroir du marchand*, Bérard, 1994.

Charles Jaillet, *Vienne, berceau de la papeterie et de l'imprimerie en Dauphiné*, Ternet-Martin, 1946.

Pierre Cavard, *La Réforme et les guerres de religion à Vienne*, Blanchard, 1950.

## Les cas “difficiles” d’implantations religieuses au XVII<sup>e</sup> siècle à VIENNE.

### L’exemple des dames de Saint-Bernard 1630-1631

par Frédéric SUKIASYAN\*

Pour Alain Lottin, les premières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle sont marquées par une “invasion conventuelle” des villes. Son étude sur la cité de Lille fait apparaître une arrivée par vagues successives de différents ordres tels les Jésuites, les Capucins ou les Minimes (1).

Ce phénomène semble atteindre le plupart des villes du royaume, en cette période où les aléas de la guerre et des épidémies de peste favorisaient l’émergence d’une “ferveur populaire” (2).

Instruments d’une Réforme Catholique puisant ses sources dans les canons du concile de Trente, ces nouvelles maisons vont être l’enjeu de tractations plus ou moins difficiles entre les religieux et les consuls des différentes villes. Si, dans un premier temps, les établissements ne semblent pas trop poser de problèmes, “au fur et à mesure que l’on avance dans le XVII<sup>e</sup> siècle les réserves voire les oppositions... vont se faire plus fortes” (3). Les motifs d’acceptation ou de refus peuvent être dépendants de plusieurs facteurs.

Les refus trouvent généralement leurs origines dans l’évocation d’une conjoncture politique et économique défavorable (guerre, épidémies...) qui ne permettent pas la ville d’accueillir de nouvelles personnes “atten-

\* Frédéric SUKIASYAN : *Église et pouvoir municipal à Vienne au XVII<sup>e</sup> siècle 1626-1693*. Université de Lyon II, 1993.

1 - Alain LOTTIN, *Lille, citadelle de la Contre-Réforme ? (1598-1668)*, Westhock-Éditions, 1984, 517 pages. “*Cette invasion conventuelle est sans doute le fait majeur qui, sur le plan religieux marque cette période.*” (p. 116).

2 - Pierre DEYON, *Amiens, Capitale provinciale. Étude sur la société urbaine au XVII<sup>e</sup> siècle*. Ed. Mouton, Paris, 1967, 606 pages. “*Les périodes de guerre et d’épidémie voyaient se multiplier les fondations...*” (p. 387-388).

3 - Alain LOTTIN, *Lille, Citadelle...*, (p. 117).

*du la pauvreté où elle est réduite...*" (4). Le nombre trop élevé de religieux résidant dans la cité est aussi très fréquemment évoqué et justifié, aux yeux des consuls, leur opposition à l'établissement de nouveaux monastères.

Le 26 juin 1630, monsieur de Fasson, dans une lettre adressée aux consuls viennois, prie ces derniers de recevoir dans leur ville les Dames de Sainte-Cécile de la Réforme de Saint-Bernard. Le lendemain, quelques religieuses de cet ordre venant de Grenoble présentent dans une lettre aux magistrats leur désir de venir s'installer à Vienne évoquant l'accord qu'elles ont déjà obtenu de l'archevêque Pierre de Villars.

Le registre des Délibérations Capitulaires du chapitre de Saint-Maurice évoque, pour "*le dimanshe trentiesme du mois de juin mil six centz trente*" (5), la tenue d'une assemblée générale pour "*résouldre sur letablissement à Vienne... des Dames de Sainte Cécille...*" (6). Le doyen Claude Argoud est nommé pour aller rendre compte à l'assemblée du consentement par le Chapitre "*audit établissement*" à condition que ces Dames "*ne questeront point, quelle indemniseront la ville pour la maison quelle acqueront pour leur habitation et quelle ne pourront acquires aulcune aultre fondz*" (7).

Il semble que pour les chanoines de Saint-Maurice, comme pour les consuls, ces conditions soient nécessaires, voire indispensables, pour envisager l'établissement d'une nouvelle fondation religieuse dans leur cité.

La relation contenue dans le registre des Délibérations Consulaires réaffirme ces impératifs auxquels s'ajoute celui, pour ces Dames, de rapporter "*du proffict et utillité*" à la ville en "*enseignant des filles... quelles recepront en leur Religion*" (8).

Après quoi, ces bonnes intentions avouées, l'assemblée "*par la pluralité des voyes*" conclut de recevoir les Dames de Saint-Bernard et passe contrat "*a charge pour elles d'en obtenir l'homologation*" de Messieurs de la Cour du Parlement (9).

---

4 - Alain LOTTIN, *Lille, citadelle de la Contre-Réforme ? (1598-1668)*, Westhoek-Editions, 1984, 517 pages. "*Cette invasion conventuelle est sans doute le fait majeur qui, sur le plan religieux marque cette période.*" (p. 116).

5 - Délibérations Capitulaires du Chapitre de Saint-Maurice : 18 janvier 1627 - 20 septembre 1633. 2 G8 (Archives Départementales. de l'Isère à Grenoble).

6 - Ibidem...

7 - Délibérations Capitulaires. 2 G8. (ADD).

8 - Délibérations Consulaires : "*Du dimanche dernier juing 1630 dans l'hostel de la ville de Vienne à quatre heures après-midi où estoient assemblés...*" BB 102; fol; 4 à 7 (ACV).

9 - Ibidem.

La requête leur est présentée le 6 juillet de la même année. L'établissement des religieuses semble dès lors ne plus poser aucun problème et l'on peut-être en droit de supposer que celles-ci chercheront à s'implanter au plus vite dans la cité.

Pourtant, tout semble remis en cause lorsque le 17 juillet, suite à une lecture faite en assemblée par Monsieur Perose\*, de la requête adressée à la Cour du parlement, un nombre important de citoyens s'oppose à l'application de cette résolution (10). Le "sieur" Chol, marchand de la ville, prétend "que les Dames ne peuvent estre receux" à Vienne. Tandis que les "sieurs" Rey et Chastagnier, bouchers, affirment qu'elles "ne rapporteront que incommodité". Enfin, pour donner légitimité à leur revendication Recourdoin et Barbarin ne reconnaissent aucun fondement à l'acte passé puisqu'il a été conclu lors d'une "présédante assemblée qui ne vaulx rien pour navoir esté observé les formes nécessaires at accoustumiés". L'usage voulait que ces assemblées soient "proclamée, trois jours avant leur tenue par les coingtz et carrefours de la ville a son de trompe aux fins que personne le puisse ignorer" (11).

Quoiqu'il en soit, la conclusion prise en cette nouvelle assemblée diffère totalement de celle du trente juin précédent. En effet, la ville ne consent plus à l'établissement des Dames Religieuses et "supplie Messieurs de la Cour du Parlement de ne charger poin la ville... mais de la deschargier attendu la pauvreté où elle est présentement réduite... et attendu mesme les grand nombre de monastaire de religieux et religieuses qui y sont déjà établis..." (12).

Bien qu'il ne nous soit donné aucune autre raison que celles déjà invoquées et bien que la lecture des délibérations consulaires ne nous révèle plus rien quant à la conclusion donnée à cette affaire, il nous faut essayer de comprendre le pourquoi d'un tel changement d'attitude. Les sources consultées pour les années 1628-1629 font état de ravages occasionnés par la peste dans plusieurs quartiers de Lyon et dans plusieurs endroits du Dauphiné (13).

---

\* Monsieur Perose est l'un des cinq consuls de la ville élus pour l'année 1630.

10 - Délibérations consulaires : "... le mercredy 17 juillet 1630...". BB 102; fol. 8 à 11 (ACV).

11 - Del. cons. : "Assemblée Générale des Trois Ordres..." du 17 mars 1634. BB 106 ; fol. 35-36 (ACV).

12 - Délibérations consulaires : 17 juillet 1630. BB 102 ; fol. 10 verso (ACV).

13 - Dél. Cons. : "Du mardi cinquiesme jour du mois de septembre mil six cent vingt huit...". BB 100 ; fol. 128 et 129 (ACV).

Dél. capitulaires du Chapitre de Saint-Maurice pour l'année 1629. 2 G8 (ADI).

Durant l'année 1629, le mal pullule à l'intérieur même de la cité de Vienne si bien que les consuls et religieux décident de trouver "*ung lieu propice pour mettre les pestiférés*" et de nourrir les pauvres de la ville tout au "*moing jusques à la Saint-Jehan proshain*" (14).

Les finances de la cité sont au plus bas et les consuls sont contraints de demander au Parlement de leur province qu'il leur accorde le droit de "*cottizer sur les trois ordres une somme de deniers*". Des emprunts sont même contractés auprès du seigneur archevêque et du "*sieur de Villeneusve*" à qui les consuls "*emprumteront la somme de 3000 livres pour laquelle ils sobligeront a luy et promettent de la payer dans cinq ans avec les interetz...*" (15). Enfin, un arrêt de Grenoble, rendu le 23 mai 1630, accorde un sursis aux habitants de Vienne pour le paiement de leurs tailles, à cause de leur extrême pauvreté.

A la vue d'une telle situation on peut aisément imaginer que l'établissement de nouvelles fondations religieuses n'apparaisse pas aux yeux des consuls et habitants de la ville comme une absolue priorité ! Ceci d'autant plus qu'aux maux de la peste viennent s'ajouter ceux occasionnés par la venue et le logement des gens de guerre parcourant le Dauphiné !

Même si l'ordre auquel appartiennent les Dames de Saint-Bernard ne s'apparente pas à ceux des religieux-mendiants puisqu'elles conviennent de ne pas quêter ni mendier, il n'en demeure pas moins vrai que leur établissement pourrait représenter une lourde charge matérielle et financière pour la ville. La perspective d'avoir à octroyer vertueusement à la fondation d'éventuels subsides ou faveurs peut avoir conduit habitants et consuls de la ville à s'opposer à son installation (16).

Cependant, malgré les réticences et oppositions nouvelles de ces derniers, les "*Révérendes et Dévotes Dames Bernardines*" confirment leur intention d'établir un couvent à Vienne. Selon toute vraisemblance, les religieuses décident de ne faire aucun cas des oppositions formulées récemment par les habitants de la ville et s'en tiennent à la première décision prise le 17 juillet qui les autorisait à venir s'installer dans la cité. Sept jours plus tard, lors d'une assemblée de Chapitre, tenue en

14 - Délibérations consulaires : "*Du dimenche 08 apvirl 1629*". BB 101 ; fol. 128 (ACV).

15 - Dél. cons. : "*Du mercredy dishuitiesme d'apvirl 1629...*". BB 101 ; fol. 130 (ACV).

16 - Alain LOTTIN, *Lille citudelle de la contre-réforme...* "Financièrement, un nouveau couvent signifie aussi, pour la ville, l'octroi de subsides et de faveurs ; cessions gratuites de terrains pour la construction des bâtiments, dons de maisons...". (p; 117-118).

la présence de Claude Thérèse de (Buissonrond), supérieure du monastère de l'ordre de Saint-Bernard de Grenoble, les Bernardines conviennent enfin d'acquérir plusieurs maisons situées dans le quartier "*appelée de Cuvière*", paroisse de Saint-Sévère, qui appartenaient, jusqu'alors, à Antoine de Serres, avocat au parlement (17).

L'acte d'achat daté du 7 août 1630 stipule que les dames devront, pour les deux bâtiments la somme globale de 1200 livres et que le paiement s'échelonne jusqu'au 5 mai 1641. Après avoir rénové et modifié les maisons, les religieuses s'installent dans leur nouveau monastère dès le mois de mars 1631 comme l'atteste le document suivant : "*... et quen suite de ladicte vente lesdictes dames de Saint-Bernard ayantz, avecq la permission et approbation de Monseigneur Archevesque et Comte dudit Vienne, établi un monastaire dans lesdictes maisons y ayant demeuré et faict leur habitation pour le mois de mars mil six centz trante un jusques au mois de febvrier dernier année présente 1635...*" (18).

Un second acte notarié, daté du 25 septembre 1631, conservé à la Bibliothèque Municipale de Vienne, fait état d'un jardin vendu par le "*sieur Galian*" aux Révérendes Dames et qui serait "*proche le couvent des R.P. Capucins joignant la ruelle tendant de lesglise des Capucins à lesglise Saint-Martin de Vienne du matin...*" (19).

Ces acquisitions faites, le consulat semble ne plus être en mesure de s'opposer à l'établissement des Dames Bernardines en ville (20). Même si aucune relation consulaire ne vient officialiser l'installation de ces dernières, il apparait clairement que les religieuses ont su imposer leurs vues aux magistrats viennois et se faire accepter de la population bon gré mal gré.

Les promesses des Bernardines de veiller à l'éducation et à l'instruction des filles de la ville ont pu, finalement, inciter les autorités municipales à tolérer l'établissement d'une nouvelle maison pieuse. Durant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle un fort courant de vocations religieuses, notamment féminines, entraîne la multiplication de ces

---

17 - Manuscrits de la Bibliothèque de Vienne. M 105, tome 1 : 1630-1718 (328 feuillets) Fol. 83 à 89.).

18 - Ibidem.

19 - Manuscrit de la Bibliothèque Municipale de Vienne. M 105, tome 1 : 1630-1718 (328 feuillets). L'acte a été passé par devant Mère Marie Louise de Pasquier supérieure, Marie Marguerite du Molard, Marguerite Thérèse Basset et Jeanne Beniste Dangalières.

20 - Renée BONY, urbanisme à Vienne du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, Thèse d'Université, Lyon, 1985. (Tome 11, p. 464 à 468).

maisons conventuelles auxquelles les "bonnes familles" de la plupart des villes du royaume confient l'éducation de leurs filles.

A Vienne, les Révérendes Dames Ursules, Bernardines ou Visitandines répondront, chacune à leur manière, à cette demande.

### Document

*"Déclaration que donnent la supérieure et religieuse du Couvent de St. Bernard de la ville de Vienne des biens et fonds appartenants audit couvent provenues des acquisitions quelles ont fait depuis leur établissement en ladite ville qui a commencé les années 1630 et 1631 jusques et compris le cinquième juillet 1689 pour satisfaire a la déclaration du Roy du mesme jour et a l'arrest de son conseil du 27e aoust suivant concernant les droits damortissement et de nouveaux acquist.*

*Remontrent que leur établissement a esté fait en ladite ville par la piété et le bienfait de quelques dames Relligieuses du couvent de Ste. Cécile de Grenoble ordre de St. Bernard qui résolurent, pour l'avancement de la Gloire de Dieu et instruction de jeunes filles, d'acheter quelques maisons suivant la permission de Monseigneur l'archevesque de Vienne et le consentement des trois ordres de ladite ville donné en assemblée générale tenue les années 1630 et 1631. Et ensuite, elles se sont logées dans un quartier appelée de Cuvière en la paroisse de St. Sévère, et fait acheter en divers temps deux maisons vieilles et caduques de Mr. Antoine de Serres, advocat en Parlement, et une rue ultre au nommé (Roux Peyrollier) par le moyen desquelles acquisitions et de grandes réparations quelles ont fait elles se sont establies et logées. Lesdites maisons et jardins qui font lenclos du couvent aveq deux petites rues que la ville leur a accordé comme n'estant daucune utilité au publicq, au contraire servant de retraite aux malfaiteurs pour voler et assassiner les passants et comprendre du costé du septentrion la rue appelée de Cuvière tendant du pont de Gière a celui de St. Martin, la petite rue qui monte de lesglise dudit St. martin a celle des Capucins du soleil levant, les maisons du sieur Pierre Poncet et du sieur (Chenu) aussy du levant, la petite rue qui descend de ladite église des Capucins a la rue de Leperon du midy, le jardin et batiment du sieur Jacques (Polier) au couchant et partie du midy, la maison et jardin des héritiers de sieur Louis Fontbonne aussy du soleil couchant et partie du septentrion..."*

- BERNARDINES 15 H 152 - Établissement de la communauté. Acquisitions des biens et fonds (1635-1785). (ADI)

- Manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Vienne. M 105, tome 1 : 1630-1718 (fol. 285 à 304).

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DES "AMIS DE VIENNE"**

### **Président et Vice-Président d'Honneur :**

M. Charles JAILLET - M<sup>e</sup> Charles FRÉCON

### **Comité de Patronage :**

M. Roger LAUXEROIS - Conservateur des Musées

M. François LEYGE - Conservateur du Musée de St-Romain-en-Gal

M. Hugues SAVAY-GUERRAZ - Conservateur

### **BUREAU**

**Président :** M. André HULLO

**Vice-Présidents :** M. Paul BLANCHON

M. Franck DORY

M. Jean-François GRENOUILLER

M. Marcel PAILLARET

M. François RENAUD

**Secrétaire Général :** M. Pierre GIRAUDO

**Trésorier :** Mme Jacqueline BLANCHARD

**Trésorier-adjoint :** Mme Daniele THEVENET

### **MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M<sup>e</sup> Jean ARMANET

M. Jean GUEFFIER

M. Jean-François GUILLET

Mme Hélène GUILLOT

M. Philippe MARET

M. Jean MELMOUX

M. Jean PERRIOLAT

M. Gilbert ROCHE

Mme Annick SEGUIN

M. Jean SONDAZ

Mme Jacqueline TROUILLER

## SOMMAIRE DE L'ANNÉE 1996

- Bibliographie viennoise pour 1995,  
par André HULLO ..... p. 5-6
- Chronologie viennoise pour 1995,  
par François RENAUD ..... p. 7-11
- La séparation des Églises et de l'État à Vienne (1901-1906),  
par Lionel LABONNE ..... p. 13-25
- Jean-Georges LE FRANC DE POMPIGNAN, archevêque  
de Vienne, adversaire des Philosophes des Lumières (1774-1789)  
par Michel GUIRONNET ..... p. 27-32
- Une maison au riche passé :  
la maison ARCHIMBAUD-TRIVIO entre la rue  
de la Table-Ronde et la place Aristide Briand,  
par Renée BONY ..... p. 37-44
- JEAN LE LIÈVRE, chanoine et historien de Vienne,  
par Pierre CAVARD ..... p. 45-64
- Recherches archéologiques à Saint-Romain-en-Gal (Rhône)  
Numéro spécial ..... p. 1-47
- Commentaire de la lettre de l'Évêque Avit de Vienne  
adressée au roi Clovis à l'occasion de son baptême,  
par Régis COURTRAY ..... p. 5-18
- Le patrimoine écrit de la Bibliothèque de Vienne,  
par Éliane RENARD ..... p. 19-26
- Les cas "difficiles" d'implantations religieuses au XVII<sup>e</sup> siècle  
à Vienne. L'exemple des dames de Saint-Bernard, 1630-1631,  
par Frédéric SUKIASYAN ..... p. 27-32